Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260209-2026015_DEL-DE

LE RHEU CITÉ JARDIN

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-015

Le lundi 09 février 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, M. BRÉMOND, Mme TEBESSI, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, Mme BRETON, M. GUIHEU, M. LAIZÉ, Mme BEAUSSÉ, Mme MACIÉ, M. DENIS, M. AIMARD, Mme LUSON, M. LE CUNFF, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. ARS, Mme LE DEVÉHAT, M. GUÉRIN et M. BOUGET.

Excusés : Mme PITOIS, M. MANGELINCK (pouvoir à M. LAIZÉ), Mme YVET (pouvoir à Mme PÉTARD-VOISIN), M. GILBERT, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE (pouvoir à Mme BEAUSSÉ) et M. BOULOUX (pouvoir à M. LESNÉ).

Mme Victoria LUSON a été élue secrétaire.

Date de convocation : 27.01.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de votants : 27

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025

Rapporteur : **M. LESNÉ**

L'article L.2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, il est possible de voter avant l'adoption du Compte Financier Unique (CFU qui regroupera le Compte Administratif et le Compte de Gestion) le budget avec une reprise anticipée des résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au Budget Primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2024, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2024 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le Budget Primitif 2025.

La balance 2025 du budget principal, fait apparaître les résultats suivants :

ANNÉE 2025		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RÉSULTAT
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	4 498 508,23	13 219 390,48	17 717 898,71
	Recettes nettes réalisées	2 561 096,39	12 634 879,23	15 195 975,62
	Restes à réaliser	*305 300,00*		
DÉPENSES	Prévisions budgétaires totales	4 498 508,23	13 219 390,48	17 717 898,71
	Dépenses nettes	2 535 646,29	11 669 895,12	14 205 541,41
	Restes à réaliser	*466 028,05*		

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260209-2026015_DEL-DE

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	**25 450,10**	**964 984,11**	**990 434,21**
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	-365 836,99	732 121,48	366 284,49
RÉSULTATS CUMULÉS	**-340 386,89**	**1 697 105,59**	**1 356 718,70**

Au regard de ces données comptables et du montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, il est proposé d'affecter de manière anticipée le résultat de la section de fonctionnement (excédent de 1 697 105,59€) à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement de la façon suivante :

	DÉPENSES	**RECETTES**	
INVESTISSEMENT			
Investissements réalisés	1 700 336,21	2 561 096,39	
Remboursement du capital emprunté	835 310,08		
S/Total réalisé	***2 535 646,29***	***2 561 096,39***	
Investissements restant à réaliser	466 028,05	305 300,00	
Résultat d'Investissement 2025 à reporter	365 836,99	0,00	
S/Total restant à réaliser	***831 865,04***	***305 300,00***	
TOTAL	**3 367 511,33**	**2 866 396,39**	
		RESTE à FINANCER	**501 114,94 €**
FONCTIONNEMENT			
Fonctionnement de l'année	11 669 895,12	12 634 879,23	
Excédent de fonctionnement 2024 à reporter		732 121,48	
S/Total 2024	**11 669 895,12**	**13 367 000,71**	
		Excédent de Fonctionnement cumulé	**1 697 105,59 €**
		Résultat non affecté	**1 195 990,65 €**

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Ressources Humaines et Administration générale en date du 23 janvier 2026

Considérant le résultat de fonctionnement 2025 excédentaire de 1 697 105,59 €, confirmé par les balances de la Trésorerie, les états des Restes à Réaliser en dépenses et en recettes d'investissement,

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (20 voix « Pour » et 7 Abstentions) :

- affecte l'excédent de fonctionnement 2025 au budget principal 2026 de la façon suivante :
  - une somme de 501 114,94 € sera inscrite en recettes d'investissement à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,
  - une somme de 1 195 990,65 € sera inscrite en recettes de fonctionnement à la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260209-2026015_DEL-DE

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Victoria LUSON

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

La Maire

Chantal PÉTARD-VOISIN